

L'amour est dans le pré VIII

RÈGLEMENTS

Formulaire d'inscriptions prétendant(e)s

Pour participer au recrutement visant à sélectionner des prétendant(e)s pour les agriculteurs de la 8^e saison de *L'Amour est dans le pré* (l' « Émission »), vous devez compléter le formulaire d'inscription et remplir les conditions d'admissibilité décrites ci-dessous.

1) Conditions d'admissibilité

a) Cet appel de candidature est ouvert aux célibataires qui souhaitent rencontrer l'un(e) ou l'autre des agriculteurs dont le portrait est publié sur le site de noovo.ca dans le cadre de l'Émission, qui sont citoyens canadiens et qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence en date de l'envoi leur candidature (les « Candidats »).

b) Un Candidat ne peut soumettre sa candidature que pour rencontrer l'un des agriculteurs et ne peut donc soumettre sa candidature qu'une seule fois par année de production, sauf si le Producteur y consent spécifiquement.

c) Le Candidat doit être en mesure de s'exprimer couramment en français;

d) Le Candidat ne doit être membre d'aucune association professionnelle artistique (telle que UDA, ACTRA, Guilde des musiciens, etc.) ou doit avoir obtenu, préalablement à sa sélection, une libération complète de la part de son syndicat afin de pouvoir devenir un participant à l'Émission.

e) Les personnes suivantes ne peuvent soumettre leur candidature ni participer à l'Émission: les administrateurs, dirigeants, employés, agents ou représentants de Groupe V Média Inc. (le « Diffuseur »), de Attraction

Images inc., de tout fournisseur de prix, de biens ou de services dans le cadre de l'Émission, ou des sociétés affiliées à ceux-ci, et de tout autre intervenant ayant participé au développement, à la création, à la production, à la distribution ou à toute autre forme d'exploitation de l'Émission ainsi que, respectivement, toute personne avec lesquelles tel administrateur, dirigeant, employé, agent ou représentant est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate. Pour les fins du présent règlement, « famille immédiate » s'entend des père, mère, frères, sœurs, enfants, mari et femme ou conjoint de fait d'un tel administrateur, dirigeant, employé, agent ou représentant.

2) Inscription

Pour s'inscrire au présent appel de candidature, toute personne intéressée admissible doit:

a) remplir entièrement la fiche d'inscription et fournir les photos qui y sont demandées et les transmettre au Producteur via le site de V noovo.ca ou de toute autre manière qui pourraient être acceptée de temps à autres par le Producteur, à son entière discrétion, et ce, avant le 16 août 2019, 17h;

b) tel que déterminé par le Producteur, être disponible pour une audition, entre le 7 et le 20 août 2019 ou à un autre moment;

c) être disponible un maximum de 7 jours consécutifs pour le tournage sur la ferme de l'agriculteur(trice) entre le 4 septembre et le 25 octobre 2019 ou à une autre date déterminée par le Producteur.

d) être disponible 1 journée pour accueillir l'agriculteur(trice) dans votre résidence personnelle et possiblement à votre lieu de travail à une date qui sera déterminée par le Producteur ultérieurement, mais vraisemblablement entre le 15 octobre et le 22 novembre 2019, et obtenir les autorisations nécessaires à cet effet;

e) être disponible un maximum de 7 jours consécutifs pour participer à un voyage à une date à préciser par le Producteur ultérieurement, mais qui aura vraisemblablement lieu en novembre ou en décembre 2019;

f) être disponible 2 journées pour participer aux émissions 12 et 13. Les tournages auront lieu entre janvier et avril 2020, aux dates qui seront déterminées par le Producteur ultérieurement;

g) consentir à ce que l'équipe de production de l'Émission se présente à sa résidence, son travail, la résidence de ses parents et/ou amis et y filme et, si elle est choisie, consentir à ce que l'Émission ou une partie de celle-ci soit filmée à l'intérieur de ces lieux; si elle n'est pas propriétaire de ces lieux, elle doit obtenir des propriétaires de ceux-ci ces autorisations.

h) se soumettre à tous les règlements et toutes les directives et exigences émises par le Producteur au cours du processus de sélection, incluant la signature de tout contrat, quittance ou document requis par le Producteur en vue de sa participation à l'Émission, le cas échéant

3) Sélection

a) Parmi tous les formulaires d'inscription dûment complétés, le Producteur choisira des Candidats, à son entière discrétion, qui pourraient être convoqués à une entrevue ou une audition à leur résidence ou ailleurs afin de décider si leur candidature sera retenue. Seules les personnes convoquées à une audition ou à une entrevue téléphonique seront contactées.

b) La sélection des Candidats sera faite par le Producteur à partir de critères établis à son entière discrétion, lesquels pourraient être subjectifs. Les décisions du Producteur sont définitives, finales et sans appel.

c) Les auditions et entrevues pourraient être filmées et enregistrées par le Producteur et pourraient être diffusées dans le cadre de l'Émission, de sa promotion et dans ses produits dérivés, que le Candidat soit sélectionné ou non.

d) en audition et entrevues, les Candidats sélectionnés devront présenter des pièces d'identité avec photo et signer le formulaire d'autorisation, de libération de droits et de quittance soumis par le Producteur, à défaut de quoi ils ne pourront participer aux auditions/entrevues et leur candidature pourra être éliminée sans autre formalité.

e) Au terme des auditions et entrevues, certains des Candidats sélectionnés qui pourraient être appelés à faire partie de l'Émission pourraient devoir subir un bilan de santé; ils devront également signer le contrat de participation à l'Émission. Les Candidats sélectionnés qui pourraient être appelés à faire partie de l'Émission devront avoir un passeport canadien valide au moment de la signature du contrat de participation et celui-ci doit demeurer en vigueur pendant toute la durée du tournage et pour les six (6) mois suivant celui-ci. Les Candidats sélectionnés devront fournir une photocopie de leur passeport. Le contrat de participation à l'Émission n'entrera en vigueur que si le Candidat sélectionné est effectivement choisi comme participant à l'Émission. Le Candidat sélectionné devra conserver confidentiel le fait qu'il a reçu tels documents et toute information qui y sera comprise. Le Producteur effectuera également une recherche relative aux antécédents judiciaires des Candidats sélectionnés. Ceux-ci pourront également être appelés à fournir au Producteur un certificat de bonne conduite.

4) Propriété intellectuelle

a) En participant à cet appel de candidatures et en soumettant la fiche d'inscription et les photos qui y sont demandées (les « Œuvres »), le Candidat représente et garantit que les Œuvres sont originales, qu'elles n'ont jamais été diffusées au public par quelque moyen que ce soit,

qu'elle en est l'auteur, qu'elle est seule titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur celles-ci et que leur utilisation ne contrevient à aucun droit d'une tierce partie, y compris les droits relatifs à la protection de la vie privée, ou qu'elle a obtenu, le cas échéant, toutes les autorisations nécessaires pour consentir les droits stipulés aux présentes. Le Candidat s'engage à prendre fait et cause pour le Producteur et leurs sociétés et agences affiliées pour toutes pertes, dommages et autres dépenses encourues incluant les frais légaux à la suite de réclamations de toute nature découlant ou en rapport avec la violation de cette clause de garantie, directement ou indirectement.

b) Par ailleurs, en participant à cet appel de candidatures et en soumettant les Œuvres, le Candidat cède au Producteur tous les droits, titres et intérêts sur les Œuvres et sur tout autre matériel qu'il pourrait remettre au Producteur dans le cadre des présentes, et renonce aux droits moraux sur celles-ci. Pour fins de compréhension seulement et sans limiter la généralité de ce qui précède, le Candidat comprend et accepte que la fiche d'inscription (et les informations qui y sont comprises) et les photos soumises au Producteur pourront être reproduites, adaptées, diffusées, communiquées au public par télécommunication ou de toute autre manière utilisées par le Producteur à toutes fins que ce soit, incluant dans l'Émission (et dans toutes les saisons subséquentes à celle-ci), sur tout site Web de l'émission et sur toutes plateformes sociales afférentes à l'Émission, pour des fins promotionnelles et publicitaires, dans tout produit dérivé relatif à l'Émission (ou à toutes les saisons subséquentes à celle-ci), et ce, sur tous les supports et toutes les plateformes connues ou à découvrir, mondialement, à perpétuité et sans frais.

c) En participant à cet appel de candidatures et en soumettant la fiche d'inscription et les photos, le Candidat consent à ce que le Producteur utilise son nom et son image dans l'Émission (et dans toute saison subséquente), sur tout site Web relatif à l'Émission et sur toutes plateformes sociales afférentes à l'Émission, dans le matériel promotionnel

et publicitaire relatif à l'Émission (et pour toute saison subséquente) et relatif au Diffuseur, et dans tout produit dérivé de l'Émission (incluant pour toute saison subséquente), que sa candidature soit retenue ou non, sur tous les supports et toutes les plateformes connues ou à découvrir, mondialement, à perpétuité et sans frais.

5) Généralités

a) Les Candidats sélectionnés pour participer à l'Émission devront signer une entente de participation à l'Émission contenant notamment :

i) des clauses d'autorisation de diffusion en faveur du Producteur pour les fins du tournage, de la production et de l'exploitation de l'Émission, sur tout territoire, sans limite de temps, et en toute langue;

ii) des clauses de confidentialité;

iii) des clauses de cession ainsi que des clauses relatives à l'utilisation de leur image par les commanditaires, partenaires financiers, le Producteur et le Diffuseur;

iv) un engagement relatif au respect des règlements de l'Émission tel qu'établis par le Producteur à son entière discrétion;

v) une attestation quant à leur admissibilité;

vi) une quittance dégageant le Diffuseur, le Producteur, les fournisseurs de prix, de biens ou de services dans le cadre de l'Émission, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents ou représentants respectifs, de même que ceux de leurs sociétés affiliées (les « Bénéficiaires de décharges »), de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte, découlant de la participation à cet appel de candidatures, de la participation aux auditions/entrevues ou de la diffusion de celles-ci, ou découlant de leur participation à l'Émission, incluant au tournage de celle-

ci et aux activités et évènements qui auront lieu dans le cadre du tournage de cette Émission, de la diffusion de l'Émission, ou découlant de l'attribution, de l'acceptation, et/ou de leur participation à tout prix remis, le cas échéant, dans le cadre de l'Émission.

b) En soumettant le présent formulaire d'inscription, le Candidat reconnaît que la sélection des Candidats pour les auditions et pour l'Émission est entièrement à la discrétion du Producteur, et qu'elle est finale et sans appel. Les choix du Producteur ne devront être ni motivés, ni justifiés et ne pourront faire en aucun cas l'objet d'une quelconque réclamation ou contestation de la part des Candidats. Le Candidat reconnaît également que le Producteur se réserve le droit, sans y être obligé, de disqualifier toute personne qu'il estime, à son entière discrétion, ne pas remplir les exigences de production télévisuelle et conditions d'admissibilité prévues aux présentes.

c) Le défaut de rencontrer une des conditions ou de respecter une des règles prévues aux présentes, incluant le fait pour un Candidat d'avoir fourni un renseignement inexact ou faux, pourra entraîner le rejet de sa candidature, à la discrétion du Producteur, sans avis, sans justification ni appel, et ce, à toute étape du processus de sélection et même s'il a été retenu à titre de participant à l'Émission.

d) Les Bénéficiaires de décharges n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier ou courriel reçu ou envoyé, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou toute autre erreur.

e) Les Bénéficiaires de décharges n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de

travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés dans le cadre des présentes.

f) Les renseignements personnels recueillis dans la fiche d'inscription seront utilisés aux fins de l'administration et de la gestion du présent appel de candidatures et aux autres fins indiquées aux présentes. En fournissant ces renseignements, les Candidats consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

g) La participation à l'appel de candidatures comporte l'acceptation du présent règlement. Le Producteur se charge de son application et pourra modifier les présentes règles sans préavis. Toutes ses décisions sont définitives et sans appel. Le Producteur peut prolonger le présent appel de candidature et y mettre fin sans préavis.

h) Les lois de la province de Québec et celles du Canada s'appliquent aux présentes et en déterminent l'application et l'interprétation.

i) L'utilisation du masculin dans les présentes vise uniquement à alléger le texte.

j) Le règlement de l'appel de candidatures et la fiche d'inscription sont disponibles sur le site Web de V.